



25ème BOURSE d'ECHANGES RETRO

Hall Mendès France - Cours Charles De Gaulle - 17100 SAINTES

07 ET 08 Novembre 2020

FORMULAIRE DE RESERVATION EN INTERIEUR

Déballage autorisé le vendredi 06 à partir de 15h00 (impératif) et 6h00 le samedi 07

Chaque exposant devra décharger son véhicule et immédiatement aller le stationner à l'extérieur

Remballage autorisé le dimanche 08 à partir de 16h00

Toute place NON occupée à 8h00 sera automatiquement redistribuée

Nom : Prénom :

Adresse :

CP : VILLE :

Téléphone : .../.../.../.../... Courriel :

ATTENTION : les emplacements seront affectés en fonction de l'ordre d'enregistrement

Professionnel R.C N° :

Particulier (carte identité ou permis de conduire) N° :

Matériel Exposé :

Aucun engagement sera pris en compte sans votre réservation remplie et renvoyée par courrier et le chèque à l'ordre du CSVE

TARIFS POUR L'INTERIEUR Samedi 07/Dimanche 08

MUR : 10.00 € /ml Xml =€

Allée : 8.00 € /ml Xml =€

ILOT : 8 € /m² X M² =€

Précisez vos dimensions larg.....x long =m².

Table(s) 2ml: 2.00€ x =€

Forfait EDF : 10.00 € OUI // NON =€

TOTAL DE VOTRE RESERVATION = €

En cas de désistement après le 30 octobre 2020, l'engagement ne sera pas remboursé

L'exposant déclare vendre et échanger que des objets dont il est le propriétaire

Et certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessous

Fait à Le2020

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

L'INSCRIPTION doit nous parvenir impérativement **AVANT LE 30 Octobre 2020** à :
Club Saintongeais de Véhicules d'Époque — Maison des Associations 31 rue du Cormier 17100 SAINTES

Contact : 07.81.45.39.50 ou 07.67.28.14.17



CLUB SAINTONGEAIS DE VEHICULES D'EPOQUE
Sous le N° W174000159 -FFVE N° 71

Maison des Associations-Sébastien de Brouard
31 Rue du Cormier
17100 SAINTES

REGLEMENT de la 25ème Bourse d'Echanges AUTOS-MOTOS 2020 organisée par le CSVE.

Mesdames, Messieurs les exposants,

Le CSVE, organisateur de la bourse d'échanges auto -moto, vous souhaite la bienvenue à SAINTES

Tous les bénévoles de notre association feront le maximum pour vous rendre ce week end agréable et conviviale.

C'est avec plaisir que nous offrons à chaque exposant 2 jetons à consommer à votre gré.
De plus, nous offrons l'apéritif samedi à 19 heures aux exposants.

Nous vous demandons de respecter les dispositions légales et réglementaires ainsi que le règlement de la Bourse d'Echanges et notamment :

- l'obligation d'inscription auprès des organisateurs
- le respect des limites de l'emplacement réservé pour chaque stand
 - l'interdiction de vente de nourriture, de boissons et de tout ce qui n'a pas attiré à la vocation de la bourse échanges
- pas de vente de vêtement postérieur à 1960 en INTERIEUR
- pas d'installation de Tivoli en intérieur
- respecter l'INTERDICTION DE FUMER en INTERIEUR
- pas de possibilité de radio ou autres musique en INTERIEUR
- aucune fixation au sol pour l'extérieur et dans les murs pour l'intérieur
- le respect du code de la route à l'intérieur du périmètre de la Bourse d'Echanges et de ses abords

tant pour la circulation que pour le stationnement des véhicules

- autant que possible l'affichage du prix de chaque article proposé à la vente
- l'obligation de se conformer aux éventuels contrôles des services de l'ordre, police ou gendarmerie, et des services de l'état.

Les organisateurs de la « bourse d'échanges » :

➤ décline toutes responsabilités concernant les accidents qui pourraient survenir, les vols d'objets ou les déprédations qui pourraient être commises sur les objets destinés à la vente, les véhicules, ou tout autre objet appartenant aux exposants ou aux visiteurs.

➤ invitent les exposants à prendre toutes mesures nécessaires afin que le stationnement de leur véhicule ne puisse occasionner de gêne à autrui, l'accès et la circulation des services de sécurité dans l'enceinte de la « bourse d'échanges » (mettre la feuille dûment remplie sous le pare brise pour reconnaître les exposants)

➤ demandent aux participants de se conformer aux consignes données

Seuls les emplacements payés d'avance sont réservés. Les autres placements se feront en fonction des arrivées et selon la capacité d'accueil encore disponible.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement après le 30 Octobre 2020, sauf cas de force majeure.

Il sera remis à chaque exposant un sac poubelle permettant de recevoir les déchets, papier et autres détritrus. Chaque exposant est tenu de laisser son emplacement propre à la fin de la « bourse échanges »

Le non respect de l'une des clauses du présent règlement peut entraîner l'exclusion immédiate du contrevenant.

L'équipe organisatrice de la « bourse d'échanges » vous remercie de votre participation et vous souhaite un excellent week-end.

INSCRIRE « lu et approuvé » dater et signer